

A.S.M.V.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE MAGNY-EN-VEXIN
1 rue de l'école 95420 Magny-en-Vexin

(Association loi du 1^{er} juillet 1901 enregistrée à la Sous-Préfecture de Pontoise sous le NQ 13.348)

BULLETIN D'ADHESION OU RENOUELLEMENT DE COTISATION pour l'année 2024 (à renvoyer à l'adresse ci-dessus)

Je, soussigné(e) _____
Demeurant à _____

(Adresse postale complète s. v. p. et courriel IMPORTANT)

N° de tel : _____ Courriel : _____

Verse ma cotisation à l'A.S.M.V.

Membre actif : 15 € - Membre bienfaiteur : 30 €

Membre d'honneur : 50 € - Ou plus _____ Par chèque à l'ordre de l'A.S.M.V.

Date _____ Signature _____

Les cotisations et dons faits à l'association sont déductibles de votre impôt sur le revenu pour un montant égal à 66 % de celui de votre don. Le reçu fiscal nécessaire pour obtenir cette déduction vous sera adressé en fin d'année. L'association s'engage à ne pas diffuser vos coordonnées qui ne seront utilisées que pour l'envoi de correspondance et d'informations de l'ASMV.